

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2017

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Le procès-verbal du 19 juin 2017 a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Maire ou son représentant, dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 19 juin 2017.

## Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Adopte les deux conventions ci-dessous :

► Entre la commune de Grand-Couronne et le CCAS pour un groupement de commandes pour les travaux de réparation tous corps d'état.

► Entre la commune de Grand-Couronne et le CCAS pour un groupement de commandes pour la fourniture de matériels de nettoyage et de produits d'entretien et d'hygiène.

Accorde deux garanties d'emprunt. La première à hauteur de 84.24 % à Logéo Seine Estuaire pour son financement des travaux de réhabilitation énergétique de 357 logements à Lohéac. La seconde au réaménagement de l'encours de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignation avec Logiseine.

Alloue le versement du solde de la subvention 2017 à l'Amicale des Employés Municipaux.

Accorde un avenant à la convention d'occupation précaire à Madame LEROUX pour ramener son préavis à un mois au lieu de trois.

Approuve la modification statutaire concernant le siège social de la Métropole Rouen Normandie à l'immeuble le « 108 » allée François Mitterrand – CS 50589 – 76006 ROUEN cedex.

Adopte la convention entre la Ville et la Préfecture de Seine-Maritime concernant le versement d'une subvention pour 5 actions pour 2017 dans le cadre du CGET.

Adopte la convention entre la Ville et l'Association Femmes de Grand-Couronne pour la solidarité et l'insertion dans le cadre de la saison culturelle 2017 /2018.

Adopte et alloue la convention entre la Ville et la Compagnie Dissidente pour l'année 2017/2018 une subvention de 9405.00€ qui sera versée en deux fois (octobre 2017 puis mars 2018).

Accorde un tarif réduit à la rétrospective des Pink Floyd dans le cadre d'une formule portant le nom de Pass Floyd In Normandy.

Adopte la convention permettant le renouvellement de la mise à disposition du Centre de Loisirs des Essarts de la Ville de Rouen dans le cadre de l'organisation des activités périscolaires jusqu'au 06/072018.

Applique la modification des tarifs 2018 et les conditions d'inscriptions concernant l'accueil périscolaires pour l'année 2017/2018.

Approuve la modification de la délibération du Conseil Municipal du 27/06/2002 concernant les cadeaux aux enseignants pour un départ à la retraite ainsi qu'une mutation.

Autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire pour le service Culture Enseignement.

Crée un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions liées au cadre d'emplois d'éducateur de jeunes enfants.

Adopte la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emploi des adjoints techniques et agent de maitrise.

Adopte le tableau des emplois à temps complet et non complet des agents affiliés à la CNRACL, à l'IRCANTEC et des contractuels nécessaires au bon fonctionnement des services.

Autorise l'emploi d'un collaborateur de cabinet au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Décide de créer un emploi permanent au sein du service communication à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Accorde le versement d'une bourse formation pour les demandeurs d'emploi Grand-Couronnais pour l'accès à une formation et aux habilitations spécifiques à un métier.

Adopte le règlement de fonctionnement du multi-accueil « Lilibulle ».

Adopte la convention de partenariat avec le Grand-Couronne Gymnique.

Alloue les onze subventions suivantes :

► Association EMMA

► Craie et Silex

- ▶ Association Familiale
- ▶ ABCL
- ▶ F.N.A.C.A.
- ▶ Equilibre sur l'histoire
- ▶ Citoyenneté civisme
- ▶ BTP-CFA Georges Lanfry
- ▶ Par-Tage
- ▶ Association A.C.P.G./C.A.T.M.
- ▶ Fondation de France en faveur des sinistrés de l'ouragan IRMA

Suspension de séance pendant 5 minutes.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle AB 363 située rue du Bon Marais d'une superficie de 3 180 m<sup>2</sup> au prix de 12€ le m<sup>2</sup> soit un prix de 38 160€ TTC net vendeur à Monsieur et Madame YILMAZ Hasan.

Autorise Monsieur le Maire a nommé une voie publique « Allée Jules Vallés.

#### **Questions orales :**

##### **Lidl.**

Une information concernant l'installation aux Essarts face à l'antenne sur un terrain appartenant à un propriétaire privé a été transmise à la ville. Si cela devait se confirmer, il faut savoir que c'est la C.D.A.C. qui devra le moment venu émettre un avis sur ce dossier. La ville n'y étant pas représentée. Mais, il est de coutume que le représentant de la métropole émette un vote selon l'avis de la ville concernée. Tout cela bien évidemment si le projet de la société Lidl devait se concrétiser. Dans ce cas, l'avis unanime du C.A., c'est de conditionner la réponse de la ville aux résultats d'une consultation des Essartais. Jusqu'à ce que la décision de la société Lidl soit confirmée sur proposition du Maire.

##### **Contrats aidés.**

Sur la ville 10 CAE, pour y accéder les bénéficiaires doivent être allocataire du RSA.

Fin de séance, à 20 H 00

Grand-Couronne, le 27 septembre 2017

**Le Maire,**

**Patrice DUPRAY.**



*Patrice Dupray*